

Alès, le mardi 10 mars 2009

Direction Générale

Affaire suivie par Alain BENSAKOUN

Tél. : 04 66 56 10 40.

Fax : 04 66 52 59 28

N/Réf : AB/CC/2009

Monsieur le Président

Chambre Régionale des Comptes

Du Languedoc Roussillon

500 Avenue des Etats du Languedoc

34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Monsieur le Président,

Par courrier recommandé en date du 11 Février 2009 (et reçu le 12 Février 2009), vous m'avez adressé le rapport d'observation définitif de la Chambre Régionale des Comptes du Languedoc Roussillon concernant la Ville d'Alès.

J'ai pris connaissance et bonne note de l'ensemble des observations que vous apportez quant à la qualité de la gestion de la Commune d'Alès pour les exercices 2002 à 2006.

Conformément aux dispositions des articles L 243-5 et R 214-16 du Code des juridictions financières, je souhaite apporter quelques précisions de nature à éclairer certaines observations de ce rapport.

1 – En ce qui concerne la capacité d'épargne (point 2.1.3.) certains ratios officiels publiés par le site du Minéfi ont été faussés lors des exercices 2005 à 2007 par une difficulté rencontrée lors du traitement comptable d'un contrat d'emprunt de l'organisme bancaire « Calyon ».

Ce prêt, ayant des caractéristiques de « contrat revolving », n'a cependant pu être traité comme tel suite à des divergences d'interprétation avec le Trésor Public concernant les mouvements de tirage et remboursement infra annuels.

Depuis, une instruction parue en 2008 sur le site internet www.colloc.bercy est venue clarifier le traitement de ce type de produit.

Suite à ce mauvais traitement comptable, les ratios, annuité de la dette, remboursements d'emprunts en dépenses d'investissement ainsi que la CAF nette apparaissent, à tort, fortement dégradés.

Il convient donc de retraiter cette information en neutralisant les opérations infra nouvelles des crédits revolving imputées à tort au compte 16441.

J'ajoute d'ailleurs que le stock d'endettement par habitant en 2006 étant supérieur de 12 % à la moyenne nationale (1 163 euros pour Alès, 1 033 moyenne strate), les frais financiers étant identiques à la moyenne de la strate (43 euros par habitant), il est plus que paradoxal que l'annuité de la dette, sans remboursement anticipé, soit supérieure de 50 % à la moyenne de la strate, cette dernière étant, théoriquement le reflet des écarts énoncés ci-avant.

Après retraitement de l'information l'annuité de la dette en 2006 apparaît alors à 130 euros par habitant et non 234 euros comme indiqué, soit 16 % inférieur à la moyenne de la strate nationale. Le ratio devient alors très correct.

2 – En ce qui concerne la santé financière inquiétante de l'Abattoir d'Alès, il est indéniable qu'au cours des dernières années, le déséquilibre financier s'est fortement accentué atteignant un déficit cumulé de 1,4 millions d'euros, et ce malgré l'évolution du tonnage apporté de + 25 %.

Parallèlement, les charges fixes (personnel, charges courantes du fait de l'évolution des normes sanitaires ont progressé plus fortement que les ressources. Il est vrai que la tarification appliquée était nettement inférieure aux autres abattoirs.

Le classement de ce dernier en 4^{ème} catégorie conformément à la réglementation européenne a imposé une réaction forte de la commune afin de sauvegarder l'outil.

Au cours de l'année 2008, une concertation a été organisée avec les usagers afin d'une part de convenir d'un plan de redressement financier grâce à une augmentation sensible de la tarification et d'autre part de nouvelles méthodes organisationnelles. Dès 2009, ces deux priorités sont mises en œuvre.

De plus, conformément aux recommandations de la direction des services vétérinaires du Gard, les méthodes de travail ont été réformées notamment grâce à la mise en place d'un plan de maîtrise sanitaire, le développement d'une démarche qualité ainsi que l'organisation de la traçabilité.

Enfin, afin d'obtenir un agrément définitif de l'abattoir, il est indispensable d'effectuer dès 2009, des travaux importants de réfection et de modernisation de l'outil dont le montant est estimé à 1,8 million d'euros.

J'ajoute qu'en 2008, l'exploitation de l'abattoir est arrivée à l'équilibre hors prise en charge des annuités d'emprunt. L'objectif final est que l'ensemble des charges soient à terme assurées pour l'activité propre conformément à la législation en vigueur.

En application des dispositions du Code des Juridictions Financières, j'ai bien noté que ces observations seront jointes au rapport d'observation définitif.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de mes sentiments respectifs.



LE MAIRE
Député du Gard
Président de la Communauté
D'Agglomération du Grand Alès

Max ROUSTAN